

Canadiens-Français qui tiennent à ne pas oublier leur origine et à rester de la grande famille française. Autrefois la totalité, ces Canadiens-Français sont encore la grande majorité. Et cette majorité va grandir, à mesure que grandit la gloire de la France, à mesure que grandit l'estime et l'admiration pour la France, chez tous les peuples civilisés.

Hélas ! confessons-le—il serait inutile d'ailleurs de le cacher—quelques-uns chez nous ont un réel besoin de ces "Lettres aux Catholiques Neutres", qui ne devaient pas, régulièrement, leur être adressées. Mais une certaine neutralité, un certain détachement à l'égard de la France s'est introduit chez nous, en partie par notre faute et en partie par la faute de ceux qui ont mal représenté à nos yeux les traits et l'âme de la vieille mère-patrie des Canadiens-Français.

Ces traits et cette âme nous sont montrés sous leur vrai jour, dans leur belle ressemblance, par le livre de M. Veillot. Notre ami les a décrits d'une main discrète et respectueuse, certes, d'un cœur affectionné; mais le respect et l'affection ne nuisent pas à la vérité, ils aident plutôt à bien regarder et à bien voir.

Nous sommes plus sûrs de bien voir la France quand elle nous est peinte par un bon Français catholique, parfaitement honnête et sincère, que lorsqu'elle nous est décrite par un neutre qui l'a vue en passant, ou par un ennemi qui l'a regardée à travers ses préjugés ou même à travers sa haine.

Lisons le "Moral Français". Il fera chez nous du bien à la France, mais il en fera surtout aux Canadiens-Français. Ceux-ci en ont encore plus besoin que celle-là. L'amour et le respect que les fils gardent pour leur mère, sont encore plus utiles aux fils qu'à la mère elle-même.

J. A. L.

Paroles de sagesse

CONVIENT-IL, dans l'organisation du suffrage électoral, de donner un vote plural au chef de famille? Les partisans de l'égalitarisme révolutionnaire disent : non. Les hommes d'ordre et de tradition disent : oui.

Et ceux-ci ont l'avantage d'avoir, cette fois, avec eux, le plus grand poète français du siècle dernier: Lamartine.

Voici en effet, ce qu'un collaborateur de la *Croix de Paris* y écrivait, il y a quelques semaines déjà :

Si Napoléon 1er regrettait de n'être pas son propre petit-fils, la Ligue des familles nombreuses de France a l'avantage, elle, d'avoir pour sa formule essentielle du vote plural familial un grand-père illustre aussi, qui n'est autre que Lamartine.

Savourez, en effet, cette page du "Conseiller du peuple" (page 250, édition spéciale aux abonnés) qui dormait depuis 1850 dans la bibliothèque de mon père et où j'ai eu la joie intellectuelle de le découvrir ces jours-ci,

"L'homme marié et chef de famille a dans ces deux titres des responsabilités, des solidarités, des gages, des

*garanties dans l'ordre social, bien supérieurs à ceux de l'homme célibataire, isolé, nomade, responsable de lui seul et à lui seul. La loi doit reconnaître cette vérité ; elle doit tenir compte du titre de chef de famille, non seulement dans le droit prématuré au suffrage universel pour l'élection du représentant, mais encore dans toutes les élections locales, municipales, spéciales, dont le régime républicain confère et multiplie l'obligation pour les citoyens. La famille est le gage vivant, la responsabilité suprême, la garantie en sentiments du cœur et de réflexion de l'homme. Quand on sait que du vote qu'on va porter dépend le sort de son père, de sa mère, de sa femme, de ses enfants, la main la plus légère prend du poids ; toutes les destinées confiées par la Providence y pèsent. Le citoyen délibère quatre fois avec lui-même avant de les engager par un vote d'étourderie, de passion ou d'entraînement. Le mariage conseille, la paternité mûrit. Un jour viendra, je n'en doute pas, où le père de famille aura autant de voix dans le suffrage qu'il y a de vieillards, de femmes et d'enfants à son foyer; car dans une société mieux faite, ce n'est pas l'individu, c'est la famille qui est l'unité permanente. L'individu passe, la famille reste. Le principe de la conservation sociale est là. On le développera pour donner à la démocratie autant de stabilité qu'à la monarchie." (Alphonse de Lamartine, *De l'organisation du suffrage universel*, 1850, ch. XXVII, livre IV.)*

Avis à nos lecteurs

L'administration de la *Vie Canadienne* a expédié à des milliers de personnes les premiers numéros de cette revue. Des lettres nous ont été adressées de la part de certaines de ces personnes pour nous faire part de leur intention de s'abonner ou pour refuser l'abonnement. Quant aux autres, nous n'avons certainement pas l'intention de nous prévaloir d'un texte de loi pour les compter comme abonnés, mais, à cause du coût du service des postes pour l'envoi de copies d'une publication à quiconque n'est pas un abonné régulier, nous les prions respectueusement de vouloir bien nous faire connaître leurs intentions au plus tôt, afin que nous inscrivions leurs noms sur nos listes ou que nous cessions de leur envoyer inutilement la revue. Nous rappelons à tous que l'abonnement à la *Vie Canadienne* est de \$4.00 par année, avec un prix spécial de \$3.00 pour les membres du clergé, les religieux et les instituteurs. Durant cette première année de la publication de la *Vie Canadienne* nous accepterons d'envoyer la revue moyennant \$2.00 ou \$1.00 à ceux qui préféreront s'abonner pour six mois ou trois mois. Le numéro de la *Vie Canadienne* se vend dix sous; mais, après trois mois de la date de sa publication, chaque numéro qu'on voudrait se procurer à nos bureaux coûtera vingt-cinq sous. Le tirage des trois premiers numéros s'épuise rapidement. Que ceux qui veulent se les procurer veuillent bien en prendre avis.